

Sévery, le 25 août 2021

**Préavis No 07/2021**  
du Comité Directeur au Conseil  
intercommunal concernant

**Les compétences du  
Comité Directeur**

\*\*\*\*\*

Monsieur Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Par analogie à ce qui se passe dans les communes, et conformément à l'article 13 des statuts de l'ASIABE, le présent préavis demande au Conseil intercommunal de l'ASIABE de transférer au Comité Directeur certaines de ses compétences.

#### **Compétences en matière de dépenses**

Le Comité Directeur demande au Conseil l'autorisation de pouvoir engager des dépenses extrabudgétaires urgentes pour un maximum de Fr. 20'000.-- par cas. Ceci permet de traiter rapidement certains problèmes qui n'auraient pas été prévus au budget. Le Comité Directeur doit toutefois informer sans délai le Conseil (par l'intermédiaire de son président et des greffes municipaux des communes de l'ASIABE) lorsque ce type de dépense est engagé.

#### **Acquisition et aliénation d'immeubles**

Le Comité Directeur propose que cette autorisation générale lui soit accordée à hauteur de Fr. 20'000.-- par cas. L'autorisation permanente d'aliéner permet notamment au Comité Directeur de signer des servitudes touchant les propriétés de l'ASIABE.

#### **Autorisation de plaider**

Le Comité Directeur souhaite aussi qu'une autorisation générale de plaider lui soit accordée pour permettre le traitement rapide des cas, en particulier lors de procédures contentieuses.

En conclusion, le Comité Directeur vous propose de voter les décisions suivantes :

### **Le Conseil Intercommunal**

- vu le préavis N° 07/2021 du Comité Directeur,
- ouï le rapport de la commission gestion/finances,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

### **décide**

- a) d'autoriser le Comité Directeur à engager des dépenses urgentes jusqu'à un montant maximum de Fr. 20'000.-- par cas ;
- b) de déléguer au Comité Directeur l'autorisation concernant l'acquisition et l'aliénation d'immeubles jusqu'à un montant de Fr. 20'000.-- par cas ;
- c) d'autoriser le Comité Directeur à plaider ;

Le présent préavis a été adopté par le Comité Directeur dans sa séance du 25.08.2021.

Pour le Comité Directeur

Le Président  
Cédric Beaud



La Secrétaire  
Stéphanie Baud

